



DOSSIER DE DEMANDE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN VELO ADULTE AU PROFIT DES LONGVICIENS

**FORMULAIRE DE DEMANDE A RETOURNER ACCOMPAGNE DES PIECES
 (article 5)**

| | | |
|--|-------------------------------------|--|
| NOM Prénom | | |
| Adresse | | |
| Téléphone | | |
| Adresse mail | | |
| Type de vélo adulte Case à cocher | Vélo classique | |
| | Vélo à assistance électrique | |
| | Vélo cargo | |

J'atteste :

- Avoir pris connaissance du règlement d'intervention
- Ne percevoir de la Ville de Longvic qu'une seule subvention concernant l'acquisition d'un cycle
- Ne pas revendre ledit cycle avant 3 ans sous peine de devoir restituer la subvention

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés au dossier ainsi que la sincérité des pièces jointes. Je m'engage à transmettre à la Ville de Longvic tout document nécessaire à l'étude de ma demande.

Toute fausse déclaration entraînera la nullité de la demande et la restitution de la subvention qui aura été attribuée.

Fait à Longvic, le

Signature du demandeur :

RÈGLEMENT D'INTERVENTION

SUBVENTION MUNICIPALE POUR L'ACQUISITION D'UN VELO ADULTE AU PROFIT DES LONGVICIENS

PRÉAMBULE

La Ville de Longvic est engagée dans une démarche **Agenda 2030**, ainsi que dans le Plan Climat Air Energie de Dijon Métropole. Afin de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air, développer la santé des habitants et réduire les nuisances sonores, elle a mis en place un dispositif de **soutien aux mobilités douces**, en encourageant l'achat par les Longviciens de cycles avec ou sans assistance électrique.

Article 1 : Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'attribution de la subvention municipale encourageant l'achat de cycles neufs ou d'occasion, pour adulte.

Article 2 : Types de cycles subventionnés

Seuls sont éligibles à la subvention municipale les **vélos** (vélos de ville, VTC, VTT...), **vélos à assistance électrique (VAE)** et **vélos-cargos (à assistance électrique ou non)**, destinés aux longviciens adultes.

Ces cycles peuvent être **neufs ou d'occasion**, à la condition qu'ils soient vendus par un *professionnel* inscrit au registre du commerce ou par un *atelier associatif d'auto-réparation*, sous réserve de l'avis favorable de la Ville de Longvic.

Ils devront être conformes à la réglementation en vigueur et disposer des marquages et équipements de sécurité obligatoires.

Article 3 : Nature de la subvention

- une subvention fixée à **25 % maximum du prix d'achat TTC pour un vélo à assistance électrique, ou un vélo-cargo**, électrique ou non, et son équipement de sécurité le cas échéant, dans la limite de 300 € par foyer fiscal et par an.

- **ou** une subvention fixée à **50 % maximum du prix d'achat TTC pour un vélo classique** et son équipement de sécurité le cas échéant, dans la limite de 150 euros par foyer fiscal et par an.

Article 4 : Conditions de versement de la subvention

La Ville de Longvic versera au bénéficiaire le montant de la subvention après remise par celui-ci du **dossier complet** détaillé à l'article 5 (pour lequel un récépissé lui sera délivré), et **après délibération** du Conseil Municipal qui suit la date de ce dépôt.

Le bénéficiaire recevra un **avis de décision** par courrier dans les **8 jours** suivant le Conseil municipal ayant voté la subvention, ainsi qu'une information sur ses modalités de versement.

Le bénéficiaire est, à l'exclusion de toute autre personne, une **personne physique majeure résidant sur le territoire de la Ville de Longvic**

Une seule subvention par foyer fiscal pourra être sollicitée **annuellement**, afin de permettre au plus grand nombre de Longviciens d'en bénéficier.

Article 5 : Contenu du dossier à fournir :

Le bénéficiaire devra faire parvenir sa demande de subvention **par écrit** en y joignant obligatoirement les **4 documents suivants** :

1) le formulaire de demande de subvention ci-joint, intégralement rempli, daté et signé.

2) une copie de la facture d'achat du cycle, au nom propre du demandeur, précisant

* le nom du modèle de cycle acheté

* le prix TTC

* le nom du professionnel vendeur et son n° de SIRET

* le numéro unique gravé sur le cadre des cycles neufs (marquage d'un numéro alphanumérique de 10 caractères, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2021) et des cycles d'occasion (obligatoire à compter du 1^{er} juillet 2021)

3) un IBAN complet du compte sur lequel sera versée la subvention par virement. RIB complet édité par l'organisme bancaire et au nom du demandeur, libellé à son adresse actuelle.

4) un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois (taxe d'habitation, facture de téléphone fixe, d'abonnement internet, d'eau, d'électricité, de gaz, à l'exclusion des attestations d'hébergement).

ATTENTION ! Tout détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'*abus de confiance* et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du Code pénal ci-dessous :

Article 314-1 : « l'abus de confiance est le fait par une personne de détourner au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 € d'amende ».

Article 6 : Clauses résolutoires

La convention pourra être résiliée de manière unilatérale par la Ville de Longvic en cas de non-respect de l'attestation sur l'honneur du bénéficiaire et des obligations qui s'y rattachent. La Ville de Longvic se réserve le droit de réclamer par tous moyens de droit le remboursement de la subvention versée en cas d'exécution de la présente clause.

Article 7 : Attribution de juridiction

Attribution de juridiction est donnée aux tribunaux compétents de Dijon pour trancher tout litige et toute contestation relatifs à l'interprétation ou à l'exécution du présent document.

Règlement adopté le 1^{er} juillet 2026 par le Conseil Municipal de Longvic

DOSSIER A RETOURNER PAR COURRIER

OU A DEPOSER A L'ACCUEIL :

Hôtel de Ville de Longvic
Subvention mobilités douces
Allée de la Mairie
21600 LONGVIC

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE :

Madame Christine LENZI - 03 80 68 44 00